

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 14 Avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2ème Adjoint, Lydie LE FLOC'H, 3ème Adjointe, Magali BODEREAU, 5ème Adjointe, Julie MALÉGOL, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Emmanuelle DAVAÏ, Gaëlle LE CANT, Briec CALVARY, Pauline UNVOAS, Christelle LURON, Didier NEVEUX, Sébastien MORVAN, Sylvie LE CARVENNEC

Procurations : Pascal PRIGENT à Lydie LE FLOC'H, Jérémie LE BARON à Mathieu ROUSSEL, Alain BROCHEN à Didier NEVEUX

Absents :

Date de convocation : 30 Mars 2023

Secrétaire de séance : Pauline UNVOAS

Objet : Convention de mise à disposition des locaux Lannion Trégor Communauté

Monsieur Le Maire rappelle que Lannion Trégor Communauté met à disposition les locaux pour les activités administratives de la commune. Ceux-ci concernent les bureaux et les espaces communs de l'Espace France Services de Cavan pour une surface de 139.53 m2

Constatant que les locaux sont plus souvent utilisés par les services de LTC, une révision des charges de copropriété été à revoir. Une proposition de -7% a été adressée par Lannion Trégor Communauté.

Le Conseil Municipal :

Vu la nouvelle convention proposée par Lannion Trégor Communauté

Vu l'occupation régulière des services Lannion Trégor Communauté dans les locaux

Considérant qu'il y a lieu de baisse la contribution des charges de copropriété à la charge de la commune

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux Lannion Trégor Communauté incluant la baisse des charges de copropriété

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux Lannion Trégor Communauté.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Maurice OFFRET

